Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association

Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 85 (2013)

Heft: 2

Artikel: Les ailes du désir
Autor: Borcard, Vincent

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-391973

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les ailes du désir

Avec la construction prévue de 550 logements sur le site de Vieusseux, la Société coopérative d'habitation Genève s'est lancée dans un projet exemplaire. Et ceci au centre d'une ville de Genève marquée par un manque dramatique de logements sociaux et de logements tout court. La démarche est remarquable, le projet magnifique. Mais que ce fut dur...

La Société coopérative d'habitation Genève (SCHG) a entrepris la mue de ses cités historiques de Vieusseux, Villars et Franchises, en ville de Genève. En jeu, la création de 550 nouveaux logements à vocation sociale, dont 260 en remplacement de ceux aujourd'hui répartis dans 12 locatifs vétustes des années 40. Présente sur ce site de 11 hectares, la Fondation des logements pour personnes âgées ou isolées (FLPAI) doit elle aussi construire un nouveau bâtiment d'une soixantaine de logements. La Ville de Genève, qui doit y agrandir les écoles et créer de nouvelles infrastructures, ainsi que le canton, sont partenaires. Un concours international d'urbanisme et d'architecture SIA 142 a été lancé l'année dernière. Le projet lauréat (lire plus loin: «La légèreté du Papillon» a été présenté début mars. Selon les prévisions les plus optimistes, les travaux, qui s'étaleront sur plus d'une quinzaine d'années, pourraient débuter dans deux ans (lire plus loin: «Un abrupt «yapluka».

Mais qu'il a été long et ardu d'en arriver là! L'histoire finit bien, mais elle a pris son temps. Que le lecteur juge: les premières demandes de renseignements auprès de services cantonaux en vue du remplacement de trois immeubles de Cité Franchises par des bâtiments plus hauts et plus profonds, remontent au début des années 2000. La démarche avait, par ricochet, alerté les milieux de défense du patrimoine, qui avaient demandé le classement de «Franchises 28». Cet immeuble de 1930, propriété de la FLPAI, inutilisé depuis longtemps, et que celleci essayait de démolir, divisait. Témoin privilégié du début des constructions conçues pour les aînés pour les uns, rebut inutilisé et inutilisable rebaptisé «La verrue» pour les autres. Un premier jugement avait été rendu par le tribunal administratif en 2005, qui concluait au classement du bâtiment. Recours de la FLPAI devant le Tribunal fédéral, qui casse le jugement et renvoie la cause au tribunal cantonal. En février 2009, l'autorité concluait qu'il était préférable de ne pas conserver ce bâtiment. L'association Patrimoine Suisse renoncait à recourir contre cette décision. Jacques Cuttat, ancien collaborateur de la SCHG devenu directeur de la FLPAI, ne nie pas l'intérêt architectural de l'objet: «Le tribunal précise avoir pris sa décision après pesée des intérêts du propriétaire. Nous étions prêts à céder ce bâtiment pour 1 franc symbolique si on nous proposait un autre terrain. Personne ne s'est manifesté. Un projet de l'EPFL visait à une transformation en logements pour étudiants. Mais là encore, personne n'en a voulu.» Il va sans dire qu'entretemps le projet n'avance pas d'un mètre. Selon les versions, six à huit années ont ainsi été perdues.

La fin des plans partiels

Début 2009, la FLPAI et la SCHG (et leurs architectes) se remettent au travail. Les parties s'accordent, différentes variantes d'un projet portant sur Cité Franchises sont étudiées, l'une d'elles est finalement soumise aux services cantonaux et municipaux concernés... qui la repousse! Canton et ville exigent un plan d'ensemble à l'échelle des 11 hectares de Vieusseux-Villars-Franchises. Selon un observateur du dossier, en travaillant secteur par secteur, le gain en logement est moindre qu'en planifiant à grande échelle - même en reconstruisant plus grand et plus haut. L'option globale s'impose aussi pour des raisons d'urbanisme. Les réalisations se multiplient aux alentours. Deviennent alors incontournables la gestion des infrastructures, notamment scolaires, à prévoir sur le site de Vieusseux, et la réflexion sur la circulation piétonne à l'intérieur et de l'ouverture sur l'extérieur.

Retour au point de départ, et nouvelle initiative. Un bureau d'urbanisme est mandaté par la Ville et l'Etat, en vue d'élaborer une image directrice du périmètre. Ville, canton, SCHG et FLPAI, désormais assis autour de la même table, planchent sur différentes options. La synthèse du bureau d'architecture est finalement présentée à la Commission cantonale d'urbanisme, qui rend un préavis bien entendu... défavorable! Le projet est à nouveau à l'arrêt.

Sortie par le haut

Eussent-ils été athéniens, les protagonistes se seraient sans doute sentis un peu atténués, mais il a été mentionné plus haut que cette histoire finissait bien. Démontrant une belle capacité de remobilisation, la SCHG décide de lancer un concours international d'architecture selon la norme SIA 142. D'après le président du jury, Carmelo Stendardo, associé de l'atelier d'architecture 3BM3, «cela à l'avantage de permettre aux mandants et au jury, de par la variété des projets proposés, de faire des comparaisons, des choix, et en définitive de promouvoir un projet de plus grande qualité». Autre avantage du concours ouvert: la loi genevoise précise qu'un plan localisé de quartier (PLQ) peut ne pas être obligatoire pour les projets

COOPÉRATIVES

issus de concours SIA 142. De pouvoir passer outre n'est pas anodin aux yeux du maître d'ouvrage, car pour établir un PLQ, chacun s'accorde à dire que deux années au moins sont nécessaires! Pour la SCHG, deux années de perdues supplémentaires.

Les différentes parties se remettent autour d'une table pour rédiger le programme du concours. Selon Carmelo Stendardo, cette démarche nécessite en principe deux à trois mois. «Cela a pris une année!» Pour expliquer cette durée, l'architecte mentionne un territoire vaste mais étriqué, un foncier compliqué et des forces contradictoires: «Je percevais qu'il y avait une volonté commune, mais dès que nous étions réunis, à force de focaliser sur les intérêts particuliers, certains perdaient de vue l'intérêt général. A un moment, j'ai même envisagé de quitter cette présidence», affirme l'architecte. Le programme est néanmoins établi, le concours lancé. Et l'ambiance générale? «Tout a changé lorsque nous avons découvert les 51 propositions d'aménagement: les quatre parties ont évolué dans le même sens tout au long du processus d'évaluation.»

Le nombre de 51 candidats est considéré comme très important par le président du jury. Celui-ci s'est par ailleurs livré à un petit calcul: selon ses estimations, si le concours a coûté quelque 400 000 francs à la SCHG, les frais d'honoraires des participants, s'ils étaient dus, s'élèveraient à plus de 4 millions. Ces montants peuvent aussi être mis en rapport avec le prix de la réalisation du projet, sans nul doute au delà des 200 millions, estime le directeur de la SCHG, Jean-Pierre Chappuis.

Rétrospectivement, l'architecte ne manque pas d'arguments pour saluer le choix, pris par la SCHG, d'en passer par un concours international. «La Suisse a le mérite de s'ouvrir facilement aux concours internationaux, une qualité que je lie à la qualité de sa démocratie. Je suis convaincu par cette relation entre culture et démocratie, qui a un impact positif très fort sur l'architecture.» Et accessoirement de mettre le projet de Vieusseux-Villars-Franchises sur les bons rails, ce qui, nous l'avons vu, n'allait pas forcément de soi.

Vincent Borcard

La légèreté du «Papillon»

Le projet lauréat du bureau Timothée Giorgis a séduit le jury par sa finesse. L'intégration dans le site, la compréhension de l'histoire de Vieusseux, et la qualité des espaces publics ont été saluées.

Il était demandé aux participants de créer quelque 550 + 60 logements s'insérant avec harmonie dans les éléments existants, tout en créant des espaces publics agréables, et désormais libres de toute circulation automobile. Le lauréat, le bureau Timothée Giorgis, a pris pour point de départ la grande barre de Vieusseux. Celle-ci, par sa forme, délimite une «poche» – ou «niche» – entre elle et l'extérieur du périmètre de la coopérative. L'idée a donc été de proposer des bâtiments qui reproduisent ce type de niches. Sur le plan, ils apparaissent comme autant d'accents circonflexes ou d'ailes de papillon, d'où le nom du projet. «L'angle des bâtiments, ainsi que leur disposition les uns par rapport aux autres a aussi été conçu afin d'éviter les vis-à-vis», ajoute l'architecte.

Les niches contribuent à éloigner les habitations des routes. Le président du jury Carmelo Standardo souligne que le projet brise ainsi la logique du XIXº siècle, selon laquelle les logements donnent directement sur la rue, désormais synonyme de nuisances. Membre du jury, le professeur EPFL Bruno Marchand relève l'intelligence des appartements traversants, tous ouverts à la fois sur le centre, lieu d'activités, et sur l'extérieur, où les niches de verdures garantissent un certain calme.

La cité de Vieusseux a été dessinée à l'origine par l'urbaniste et architecte Maurice Braillard, référence incontournable à Genève. La question se posait de savoir ce qu'il allait rester de son héritage, une fois les derniers petits locatifs de trois étages détruits. «La construction des années 30 et celle d'aujourd'hui sont deux choses différentes, répond Timothée Giorgis. Mais nous travaillons avec cette référence, notamment pour ce qui a trait aux relations sociales que l'ensemble peut produire. Nous nous en sommes aussi inspirés dans les typologies, proches de celles qu'a pu créer Braillard à Genève – mais





0848 62 58 32

ciseaux

nacelle remorquables